

## **Séance publique du 10 mai 2004**

### **Délibération n° 2004-1892**

commission principale : développement économique

objet : **Subvention forfaitaire à l'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon Saint-Exupéry**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis sa création en 1975, l'aéroport Lyon-Saint Exupéry est un élément essentiel de développement et d'aménagement du territoire de la région lyonnaise.

En 2003, les réflexions gouvernementales au sujet de la réalisation d'un troisième aéroport parisien ont permis la mobilisation progressive de plus de 1000 chefs d'entreprises, décidés à soutenir le développement de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry comme seconde porte aéroportuaire française.

Cette volonté d'agir ensemble pour la promotion et le développement de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry s'est traduite au fil des mois, par la création le 6 novembre 2003 d'une association loi 1901 dénommée Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, composée d'importantes entreprises de la région lyonnaise.

Présidée par Daniel Gouffé (président de Merial), l'association est administrée par neuf représentants des entreprises, membres fondateurs : Adecco, April, Aventis Pasteur, Bayer CropScience, Biomérieux, Boiron, CTD, Ernst & Young, Générale Location, Jet Service TNT, Lafarge, Merial, Renault Trucks, Rhodia Silicones, Siemens France, Smi Koyo, Suez, Sunkiss, Sword.

Cette association poursuit un intérêt économique général, visant à mener toute action de nature à faciliter, à accélérer le développement de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (lobby et rencontres avec les décideurs grands opérateurs : Air France, SNCF...), à améliorer sa fonctionnalité (proposition des chefs d'entreprises utilisateurs), à assurer sa promotion et sa valorisation au profit du développement économique et de l'aménagement de l'agglomération lyonnaise, de la région Rhône Alpes et du grand Sud-Est.

Cette association constitue en outre un lieu de rencontres, de concertation, de réflexions des milieux économiques concernés par les enjeux de développement de l'aéroport.

Compte tenu du programme d'actions 2004 (campagne d'adhésion et mobilisation de 1000 chefs d'entreprises lyonnais, plan média visant à promouvoir les lignes directes et à toucher les clients touristes de la zone de chalandise élargie, signalétique et valorisation des boutiques, réflexion sur l'amélioration des fonctionnalités de l'aéroport...), il est proposé de la soutenir à hauteur de 50 000 € pour l'année 2004, participant ainsi à un tiers du budget prévisionnel de l'année 2004, aux côtés de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (50 000 €) et des cotisations des membres (50 000 €, provenant des quatre niveaux de contribution 200 €/500 €/1000 €/1 500 € laissés à la libre initiative des entreprises.

Les modalités de versement de cette subvention sont régies par une convention annuelle établie entre la Communauté urbaine et l'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon-Saint Exupéry ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention établie avec l'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

**2° - Autorise :**

a) - monsieur le président à signer ladite convention,

b) - le versement à l'association Club des entrepreneurs pour l'aéroport Lyon-Saint Exupéry d'une subvention forfaitaire de 50 000 € au titre de l'année 2004.

**3° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,